

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)

Mise à jour: avril 2011
COPPS/22

Mandat de la mission

EUPOL COPPS, une mission de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PESD) basée en Cisjordanie, fait partie des efforts déployés par l'Union européenne pour contribuer à une paix globale avec Israël et à une solution fondée sur la coexistence de deux États. Son mandat consiste à aider l'Autorité palestinienne à renforcer les institutions du futur État de Palestine dans les domaines du maintien de l'ordre et de la justice pénale. Le soutien de l'UE vise à accroître "la sûreté et la sécurité" de la population palestinienne et à contribuer à la mise en œuvre du programme de l'Autorité palestinienne en matière de renforcement de l'État de droit sur le plan intérieur. EUPOL COPPS encourage la "primauté de la police civile":

cette dernière devrait être la première organisation responsable du maintien de l'ordre, et le contrôle civil des forces de sécurité devrait être garanti. L'objectif est de faire de la police civile palestinienne (PCP) une force de sécurité compétente du futur État palestinien, reposant sur les principes d'une police démocratique, de neutralité et d'un service de proximité.



EUPOL COPPS soutient aussi la mise en place d'une justice pénale stable, qui satisfasse aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle a pour but d'aider l'Autorité palestinienne à développer et consolider le système de justice pénale, à renforcer les capacités professionnelles au sein des institutions judiciaires, à adopter une législation moderne et à faciliter d'autres activités permettant d'en assurer une meilleure exécution.

FAITS ET CHIFFRES

EUPOL COPPS

EU Co-ordinating Office for Palestinian Police Support

Lieu : Territoires palestiniens
Quartier général : Ramallah
Lancement : 1^{er} janvier 2006
Chef de mission : Henrik Malmquist
Effectifs : 49 personnes de l'UE et 36 membres locaux
Budget : EUR 8.250.000 pour 2011
Pays contributeurs : 16 États membres de l'UE, le Canada.

eupolcops.eu

www.consilium.europa.eu/eupol-copps

Structure de la mission

EUPOL COPPS comporte deux piliers principaux: une section "conseillers de police" et une section "État de droit". La mission coordonne et facilite également l'aide des donateurs extérieurs destinée à la police civile palestinienne.

La section "conseillers de police", composée d'officiers de police expérimentés des États membres de l'UE et de pays tiers contributeurs (comme le Canada et la Norvège), offre des compétences en matière de maintien moderne de l'ordre à ses collègues de la PCP, et ce dans plusieurs domaines: enquêtes pénales, police en uniforme, soutien et surveillance. Des conseillers sur le terrain travaillent aussi avec leurs homologues palestiniens dans différents districts de Cisjordanie pour veiller à ce que les efforts de renforcement des capacités atteignent tous les policiers palestiniens.

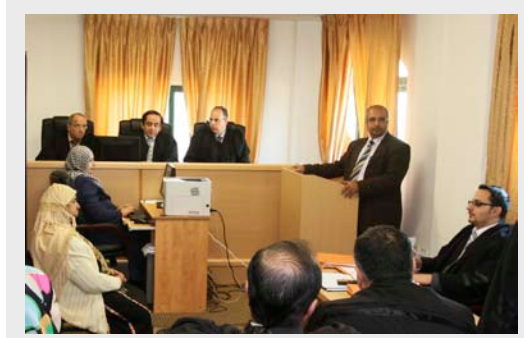
Dans la section "État de droit", des juristes professionnels européens et palestiniens, notamment des procureurs, des juges, des spécialistes des prisons, des spécialistes des droits de l'homme et des avocats, travaillent de concert afin d'offrir des avis juridiques techniques aux différentes institutions dans le domaine de la justice. Les principaux partenaires palestiniens d'EUPOL COPPS à cet égard sont le ministère de la justice, les tribunaux, les parquets, l'association des barreaux et le service pénitentiaire.

Acquis de la mission

En améliorant la capacité de maintien de l'ordre de la police civile palestinienne, EUPOL COPPS contribue grandement à ce que les efforts déployés par l'UE et par la communauté internationale tout entière aident l'Autorité palestinienne au moment où elle prend en charge l'ordre public.

• Police civile palestinienne

Depuis sa création en 2006, EUPOL COPPS travaille exclusivement avec la police civile palestinienne, qui comprend quelque 7.800 agents en Cisjordanie. La mission offre un soutien permanent à la PCP au moyen de divers mécanismes de financement et de coordination. En outre, elle met de plus en plus l'accent sur l'appropriation nationale de toutes les activités de la PCP en aidant cette dernière à diriger des processus de développement organisationnel.



• Comité de direction du programme

EUPOL COPPS a appuyé la création du Comité de direction du programme qui doit permettre à la PCP et au ministère de l'intérieur d'améliorer la coordination de l'aide axée sur les projets, conformément aux objectifs énoncés dans les plans stratégiques concernés. La mission continue de donner au Comité des avis techniques et une aide administrative au moyen du bureau commun PCP/EUPOL COPPS.



• Code pénal

En présentant des observations et des recommandations et en offrant ses compétences, la mission a aidé le ministère de la justice à mener un examen complet du Code pénal palestinien (dont les dispositions remontent aux années 1960). Le ministère de la justice rédige actuellement une nouvelle législation, moderne, qui respecte pleinement les normes relatives en matière de droits de l'homme.

• Projet de coopération entre le ministère public et la PCP

Dans le cadre d'une initiative encouragée par EUPOL COPPS, le chef de la police et le procureur général ont signé en août 2010 un protocole d'accord destiné à améliorer la coordination, en particulier dans le domaine des enquêtes pénales. Des mécanismes permettant une coordination plus transparente et plus efficace ont été créés au niveau des districts, et les parties se sont mises d'accord sur la manière d'accroître le travail d'enquête mené par la police et de recueillir des éléments de preuve sur la scène du crime.

"L'EUPOL COPPS traduit la volonté constante de l'UE d'aider l'Autorité palestinienne à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la feuille de route, notamment dans les domaines de la "sécurité" et de la "création d'institutions" (...).

Par ailleurs, le soutien de l'UE à la police civile palestinienne vise à accroître "la sûreté et la sécurité" de la population palestinienne et à contribuer à la mise en œuvre du programme de l'Autorité palestinienne en matière de renforcement de l'État de droit sur le plan intérieur."

ACTION COMMUNE 2005/797/PESC DU CONSEIL du
14 novembre 2005 concernant la mission de police
de l'Union européenne pour les territoires
palestiniens

La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses:
www.consilium.europa.eu/psdc et www.eas.europa.eu